



**ARRETE DU MAIRE  
Police Municipale**

**Objet : Arrêté de circulation pour travaux –Réfection de chemins piétonniers –  
COLAS Franche comté nord – rue Gustave Courbet et rue Eugène Delacroix –  
ARR2025-04-02-48**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,  
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,  
Vu la demande formulée par l'entreprise COLAS, 1078 Avenue Oehmichen, ETUPES 25460.  
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de SELONCOURT,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de  
travaux de réfection des chemins piétonniers, rue Gustave Courbet et rue Eugène Delacroix, en  
agglomération de Seloncourt,

**-- ARRÊTONS --**

**ARTICLE 1 :** Des travaux de réfection de chemins piétonniers vont avoir lieu à SELONCOURT,  
rue Gustave Courbet et rue Eugène Delacroix, pour une durée de 60 jours à compter d lundi 7 avril  
2025.

**ARTICLE 2 :** En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement  
interdit aux abords du chantier. Le stationnement des véhicules de chantiers et le stockage de matériel  
se feront avec un empiètement sur le bord de chaussée.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en  
place par l'entreprise COLAS chargée des travaux et sous leur responsabilité.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie  
ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent  
arrêté.

Fait à Seloncourt, le 02 avril 2025  
PO/ Jean-Marc ROBERT  
Adjoint à la voirie et à la circulation

  
